



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2025/03/24/3 portant sur

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TEAM NICE COTE D'AZUR POUR L'ANNEE 2025

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 24 mars 2025*

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

42 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



DEPORTS

Madame MARTINON Martine & Monsieur GRECH Stéphane, **Membres Elus**
Madame Anne LECHACZYNSKI et Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, **Membres du Bureau**

ABSENTS

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame GASTAUD Fabienne – Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, THEIS James, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, ROSSY Edwige, WIDUCH Jean-François **Conseillers Techniques**



EXPOSE PREALABLE

L'association **Team Nice Côte d'Azur** a pour objet de contribuer à la promotion et à l'attractivité économique du territoire métropolitain notamment en :

- ✓ **Valorisant et assurant la promotion de l'image du territoire et de ses Membres.**
- ✓ **Valorisant l'offre économique du territoire métropolitain et ses filières, tant en France qu'à l'international, en :**
 - Prospectant des investisseurs et en favorisant l'implantation de nouvelles activités et la création d'emploi,
 - Étant le lieu d'étude, de réflexion et de concertation, du faire-ensemble, sur les sujets qui concourent au développement et à l'attractivité économique du territoire métropolitain.

Team Nice Côte d'Azur assure principalement les missions suivantes :

- ❖ **La mise en œuvre d'une action de marketing territorial partagée, en coordination avec ses Membres, pour mettre en valeur les atouts du territoire métropolitain (économiques, culturels, touristiques, sportifs) et participer à l'élaboration d'une stratégie de communication visant à :**
 - ✓ Favoriser le rayonnement du territoire,
 - ✓ Valoriser les atouts du territoire,
 - ✓ Apparaître et progresser dans les classements internationaux et français,
 - ✓ Le renforcement de l'attractivité d'investisseurs en immobilier d'entreprise.
- ❖ **La mise en œuvre d'actions en matière d'attractivité économique du territoire métropolitain au profit de l'ensemble de ses Membres :**
 - ✓ La prospection d'entreprises françaises et étrangères afin de détecter et de qualifier des projets d'investissement pouvant se traduire par une implantation sur le territoire,
 - ✓ Le suivi des grands comptes azuréens en coordination avec les Membres un trimestre à la suite de l'implantation,
 - ✓ L'accompagnement et le conseil aux entreprises, sur les sujets correspondants aux missions de promotion et d'attractivité de Team Nice Côte d'Azur, pour les entreprises à implanter et implantées depuis moins d'un an, en étroite collaboration avec la Métropole Nice Côte d'Azur et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur,
 - ✓ L'attraction de talents via la prospection de créateurs d'entreprises à haut potentiel ou l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur,
 - ✓ Le développement du tourisme d'affaires,
 - ✓ Le renforcement de l'attractivité d'investisseurs en immobilier d'entreprise.



Team Nice Côte d'Azur a notamment intégré dans son **plan d'actions de l'année 2025** la réalisation d'actions visant à mettre en œuvre une stratégie proactive de prospection d'entreprises, portant un projet d'investissement et d'implantation, ciblée sur des filières stratégiques pour le territoire métropolitain en cohérence avec la politique de développement économique déployée sur le territoire :

- La santé,
- Les industries culturelles et créatives et en particulier le secteur gaming,
- Le tourisme,
- L'économie de la mer,
- L'industrie,
- L'économie verte,
- L'économie numérique et de l'innovation.

L'Assemblée générale de **Team Nice Côte d'Azur** du 8 novembre 2024 a approuvé les objectifs de l'association pour l'année 2025 et a établi son budget de fonctionnement annuel à hauteur de **1 746 000 euros** (un million sept cent quarante-six mille euros), financés par les Membres :

- de DROIT : Métropole Nice Côte d'Azur, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Région Sud, Ville de Nice.
- PARTENAIRES : EPA Plaine du Var, Office de Tourisme Métropolitain.
- ASSOCIES : Aéroport Nice Côte d'Azur.

La demande de subvention adressée à la CCINCA par formulaire en date du 18 février 2025 est relative au versement d'une subvention de 201 000 euros pour l'année 2025.

VUS

- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- ▶ Les articles 89, 118, 129, 133 et du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 03 mars 2025 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts (CPCI) en date du 11 mars 2025 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 mars 2025 ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également membre de l'Assemblée générale de TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Stéphane GRECH, Membre élu et membre de la Commission des finances de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également Trésorier de TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Anne LECHACZYNSKI, Membre élue et membre du Bureau de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également membre de l'Assemblée générale de TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Martine MARTINON, Membre élue de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également Conseillère Métropolitaine à la Métropole Nice Côte d'Azur, institution elle-même membre associé de TEAM Nice Côte d'Azur.



CONSIDERANT

- ↪ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↪ Que l'Association Team Nice Côte d'Azur participe à l'exercice par la CCINCA de sa mission d'appui au service du développement des entreprises, notamment par la mise en relation avec l'écosystème ;
- ↪ Que son plan d'action et ses missions sont de promouvoir, à l'international, les atouts économiques du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur en lien étroit avec les spécificités et stratégies de développement de ce territoire et sa marque, ainsi que d'attirer et favoriser l'implantation d'entreprises dans le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- ↪ Que les crédits sont inscrits au budget ;
- ↪ Que les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de la CCINCA en faveur de TEAM Nice Côte d'Azur seront reprises dans une convention d'objectifs à signer avec l'Association qui aura pour ligne directrice le développement économique du territoire des Alpes-Maritimes et qui s'articulera autour des 4 axes clés du programme « une CCI d'Avenir » de la mandature 2022-2026 du Président de la CCINCA ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 129 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, dans le cas où un membre (...) estime se trouver dans une situation de conflit d'intérêts (...), il doit se déporter de la préparation, de la prise de décision ou de l'exécution de la décision en question ;
- ↪ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également membre de l'Assemblée générale de TEAM Nice Côte d'Azur, a signé un engagement de déport relatif à l'octroi d'une subvention de 201 000€ à l'Association TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ↪ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Monsieur Stéphane GRECH, Membre élu et membre de la Commission des finances de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également Trésorier de TEAM Nice Côte d'Azur, a signé un engagement de déport relatif à l'octroi d'une subvention de 201 000€ à l'Association TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ↪ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Madame Anne LECHACZYNSKI, Membre élue et membre du Bureau de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également membre de l'Assemblée générale de TEAM Nice Côte d'Azur, a signé un engagement de déport relatif à l'octroi d'une subvention de 201 000€ à l'Association TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ↪ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Madame Martine MARTINON, Membre élue de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également Conseillère Métropolitaine à la Métropole Nice Côte d'Azur, institution elle-même membre associé de TEAM Nice Côte d'Azur, a signé un engagement de déport relatif à l'octroi d'une subvention de 201 000€ à l'Association TEAM Nice Côte d'Azur ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 118 du Règlement intérieur de la CCINCA, les décisions d'octroi de subventions (...) font l'objet d'une délibération d'Assemblée Générale, lorsque leur montant est supérieur ou égal à 23 000€ ;
- ↪ Que le Bureau a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention à l'Association TEAM Nice Côte d'Azur lors de sa séance du 03 mars 2025 ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 133 du Règlement Intérieur de la CCINCA, la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts (CPCI) a également rendu un avis favorable sur cette demande de subvention lors de sa séance du 11 mars 2025 ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 89 du Règlement Intérieur de la CCINCA, la Commission des Finances a également rendu un avis favorable sur cette demande de subvention lors de sa séance du 19 mars 2025.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT** le versement à TEAM Nice Côte d'Azur d'une aide financière d'un montant de 201 000 euros, pour l'année 2025 ;
- **AUTORISENT** toute personne dûment habilitée par le Président de la CCI Nice Côte d'Azur à signer cette convention annuelle d'application qui formalise, outre le versement de la participation financière, les objectifs fixés à l'association pour l'année 2025 ;
- **CHARGENT** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	62	Nombre de départs :	4
Nombre de participants au vote :	42 (quorum : 32, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	40		

Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 40

Nice, le 24 mars 2025

La secrétaire

Anne LECHACZYJSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO